

**Procès-verbal de la Réunion du
Comité Syndical du 16 décembre 2025**

Date de convocation :
12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 16h30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIE à Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson, Frédéric Auroux

Nombre de Conseillers
En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Absente excusée et représentée : Caroline Piccot-Poyart représentée par Frédéric Auroux

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 octobre 2025

Monsieur le Président fait lecture du procès-verbal du 14 octobre qui est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation pour engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget
Informations :

Monsieur le Président du SIE rappelle que les dépenses d'investissement ne sont possibles avant le vote du budget primitif qu'après délibération de l'assemblée. En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager, de liquider, de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent hors remboursement de la dette.

Par conséquent le Président du SIE propose d'ouvrir la somme de 4762.50€ sur le chapitre 21.

Décision :

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le président à faire application de cet article pour engager, à liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits suivants :

CHAPITRE	LIBELLE DU CHAPITRE	BP 2025 en €	CREDITS OUVERTS 2026 en €
21	Immobilisations corporelles	19 050.00	4 762.50

3. Questions diverses

a. Rapport d'activités 2024 SEY78

Monsieur le Président du SIE explique aux élus que le rapport d'activités 2024 est identique à celui présenté lors du conseil municipal de chaque commune ; le document est à disposition en mairie.

b. Remplacement Mme Alves De Sousa Dora

Monsieur le Président du SIE propose de placer Nacer sur le poste de remplacement de Dora qui risque de ne pas revenir en poste.

Il explique aux élus que Nacer est actuellement employé par Chantier Yvelines, association, qui est dans un processus de réinsertion professionnelle. Pour l'année 2025, le coût de la prestation relative à Nacer est de 32 163.00€. Après une simulation de paie, un contrat reviendrait à un coût de 27 091.68€.

Les élus sont favorables à cette proposition.

c. Mme Hardy

Monsieur le Président du SIE informe que Madame Hardy, a fait part, ce jour, de son désir de mise en retraite à la date du 1^{er} septembre 2026. Les élus autorisent que le processus de recrutement soit réalisé au plus vite.

d. Absences Mme Cuzon

Mme Cuzon sera absente les 5 et 8 janvier 2026 + du 23/01 au 15/02 2026.

Monsieur Chanclud se charge de trouver des remplacements pour les 5 et 8 janvier 2026. Il demande comment va se gérer l'absence de Mme Cuzon du 23 janvier au 15 février. Le secrétariat répond qu'elle a contacter Chantier Yvelines qui a déjà passé une annonce pour un recrutement ATSEM ou équivalent. Monsieur LAMBERT précise qu'aucune décision sur la personne recrutée ne se fera sans l'accord de la directrice de l'école maternelle.

Madame Buisson demande comment sont gérées les absences sur le plan administratif ? Monsieur le Président du SIE explique qu'elle aura un arrêt de travail pour la longue période et que les heures durant lesquelles Mme Cuzon est absente, seront ajoutées à son solde d'heures dues.

e. Quadrature

Monsieur Chanclud souligne que les enfants apprécient les menus depuis qu'ils ne sont plus choisis par les parents. Il ajoute que la qualité des repas baisse.

Monsieur le Président du SIE rappelle que les DPE ont abordé le sujet en conseil d'école mais que celui-ci n'a pas été mis au compte-rendu. Il a donc demandé au DPE de faire un écrit qui sera adressé au comité consultatif concerné.

Monsieur le Président du SIE a rappelé à Mme Thomas qu'il fallait que le comité consultatif cantine fasse preuve de souplesse sur le sujet des menus.

La séance est levée à 17h10.